

Délibération n° 2023-037
Comité syndical du 05 décembre 2023

RAPPORTS ANNUELS 2022 DES CONCESSIONNAIRES PECHE ET PLAISANCE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 05 décembre, à 8h30, à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Anne MARECHAL, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Yannick LE MOIGNE, Eric BOSSER, Dominique BOUCHERON
Excusés	Jean-Marc PUCHOIS, Forough DADKHAH, Annick Martin, Yannick SELLIN, Eric JOUSSEAUME, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Marc BIGOT ayant donné pouvoir à Jean-Luc TANNEAU, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Jean-Michel GAIGNE ayant donné pouvoir à Yannick LE MOIGNE, Gwenola LE TROADEC ayant donné pouvoir à Eric BOSSER

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique impose aux titulaires de contrats de concession de produire un rapport d'information à l'autorité concédante comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport doit faire l'objet d'un examen par l'assemblée délibérante dans les conditions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération concerne les rapports remis par les concessionnaires au titre de l'année 2022 et mis à disposition des délégués du Comité syndical, à savoir :

Objet du contrat	Activité	Concessionnaire	Echéance du contrat
Convention de délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille	Pêche	CCI Métropolitaine Bretagne Ouest	31/12/2025
Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy	Plaisance	Commune de Loctudy	31/07/2029

I - Concession pêche

1-1 Volume de l'activité

L'année 2022 est la cinquième année du contrat de DSP pour l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille. La CCIMBO, par le biais de ce contrat, a sur les 7 ports de Cornouaille (Audierne, Douarnenez, Saint-Guénolé - Penmarc'h, Lesconil, Loctudy - Ile-Tudy, Le Guilvinec - Léchiagat et Concarneau) les missions suivantes :

- Assurer l'exploitation du service portuaire et le bon fonctionnement général des ports,
- Gérer et valoriser le domaine portuaire,
- Assurer la maintenance des outillages dédiés au service portuaire,
- Réaliser le nettoyage et les travaux d'entretien de l'ensemble des biens délégués,
- Réaliser les travaux de renouvellement et de modernisation des outillages et des équipements délégués,
- Mener les actions concourant à la promotion générale des ports, en veillant à l'intégration des enjeux de développement durable

En 2022, le volume débarqué dans les ports de Cornouaille s'élève à 48 212 T, soit + 6,5 % par rapport à 2021 (impact de la crise COVID sur le 1^{er} trimestre 2021). Ce volume reste cependant légèrement en deçà de 2019 (48 788 T).

En valeur, le chiffre d'affaires s'établit à 158 M€ en 2022 (niveau supérieur à l'avant COVID), en hausse de +7,4 % par rapport à 2021. On note une augmentation à la fois sous criée et hors criée mais avec des variations de volumes et de prix différents :

- sous criée, les ventes atteignent 125,7 M€ (+ 4,19 % par rapport à 2021) pour un prix moyen de 3,84 €/kg (+ 6,37 %) compensant un volume moindre (32 702 T, soit -2,16 %) avec l'impact encore positif du poulpe

- hors criée, la valeur des ventes augmente de + 21,95 %, pour atteindre 32,3 M€, malgré une baisse du prix moyen (2,08 €, soit -7,01 %) grâce à la hausse des volumes (15 510 T, soit + 31 %).

La pêche hauturière et la bolinche sont en recul en tonnage (respectivement - 2,58 % et - 8,3 %), ce qui s'explique par un tonnage hauturier exceptionnel en 2021 à Douarnenez et l'arrêt de 6 hauturiers en octobre au Guilvinec.

La part de la pêche hauturière passe ainsi de 43,5 % à 41,4 % dans le tonnage global et de 43,52 % à 43,27 % en valeur.

La pêche côtière enregistre une très bonne année avec + 8 % en tonnage et + 7,5 % en valeur grâce au poulpe (+ 821 T et + 6,4 M€ en valeur) compensant la moins bonne saison de la langoustine.

1-2 Une importante réalisation d'investissements en 2022

Dans la continuité de 2021, l'année 2022 est marquée par une réalisation nettement plus importante des investissements par rapport au prévisionnel (9,3 M€ contre 3,3 M€). Avec cette nouvelle forte réalisation, l'enveloppe initiale d'investissement est largement dépassée avec un montant total de 27,7 M€ d'investissement contre 21,9 M€ prévus.

Les principales réalisations en 2022 ont concerné :

- la poursuite de la modernisation de la criée du Guilvinec (finalisation du process de la pêche côtière)
- les travaux de modernisation de la criée de Concarneau (froid, process de pêche côtière)
- la modernisation de la criée d'Audierne
- les travaux sur le froid à la criée de Loctudy
- les travaux de rénovation du slipway de Douarnenez (phase 1)

En parallèle, la CCIMBO a mobilisé des subventions au titre du FEAMP à hauteur de 3,73 M€ (aucune subvention FEAMP n'était prévue) et concédant à hauteur de 3,19 M€ (prévisionnel de 2,6 M€).

1-3 La situation financière et économique de la concession

La Concession connaît un nouveau déficit en 2022 avec une détérioration de l'équilibre économique par rapport à 2021, avec un EBE à - 1 115 k€ en 2022 contre - 768 k€ en 2021, et un résultat net de - 868 k€ en 2022 contre - 385 k€ en 2021.

Les produits se sont améliorés, notamment les redevances d'équipement des ports (+ 344 k€), les recettes d'usage des installations et matériel (+ 200 k€ soit + 7 %), les taxes d'usage des halles à marée (+ 166 k€ soit + 4 %). Ces hausses sont liées principalement à la progression de l'activité avec un retour proche de l'avant-COVID en termes de volume, soit + 6,5 % en et + 7,4 % en valeur par rapport à 2021 (+ 12,1 % par rapport à 2019) pour les volumes « criée et hors criée ».

Les charges ont augmenté de 1,5 M€ pour atteindre 16,5 M€, du fait notamment de l'augmentation des frais d'électricité (+ 522 k€ soit + 50 %), de la hausse des achats de marchandises (+ 214 k€), de l'augmentation des achats de glace (+ 52 k€ soit + 20 %).

La Capacité d'auto financement reste positive (114,5 k€) mais diminue par rapport à 2021 (441 k€, soit - 326,5 k€/- 74 %).

Le fonds de roulement s'est détérioré, restant ainsi fortement négatif à - 4 150 k€ (contre -1,2 M€ en 2021), traduisant une insuffisance des ressources pour couvrir les investissements depuis le début de la concession. En parallèle, le besoin de fonds de roulement augmente et devient pour la première fois positif (2 M€ soit + 3,9 M€).

L'endettement connaît une nouvelle hausse en 2022 (+ 2,7 M€ soit + 12 %). La situation financière de la concession est par ailleurs toujours plus fragile. Si le versement de la subvention concédant a permis de consolider les capitaux propres (12,9 M€ à fin 2022 contre 7,5 M€ à fin 2021), la non-couverture des investissements et l'important solde de subvention à percevoir (4,6 M€) pèsent sur la trésorerie de la Concession qui devient négative pour la première fois à fin 2022 (- 6,1 M€).

La **situation économique de la concession** reste à surveiller en lien avec :

- La forte augmentation des charges d'exploitation en 2022, dans un contexte inflationniste et leur écart avec leur niveau prévisionnel
- La non-atteinte d'un équilibre économique malgré un chiffre d'affaires au plus haut depuis le démarrage de la concession,
- L'impact des charges d'amortissement et de financement en 2023 avec la forte réalisation d'investissements en 2022.

II - Concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance dans l'embouchure de la rivière de Pont l'Abbé en amont des infrastructures pour la pêche et à l'intérieur des limites administratives du port de Loctudy

2-1 Activité du port

En 2022, le nombre de contrats annuels s'élève à 568, en légère baisse. Le nombre d'escales a augmenté, s'établissant à 2 873 contre 2 427 en 2021, soit une hausse de 13 %. En revanche et pour la 3^{ème} année consécutive, le nombre de nuitées diminue, passant de 6 601 à 6 376, soit une baisse de 17 %.

2-2 Compte rendu technique

En 2022, les dépenses d'investissement suivantes ont été réalisées :

- Remplacement des pontons pour renouveler les pannes A, G, H, D, afin de disposer d'emplacements plus larges et plus adaptés à la demande ;
- Poursuite d'une étude de maîtrise d'œuvre pour le futur renouvellement du ponton brise clapot ;
- Poursuite des études /projet de travaux pour le maintien des profondeurs du port de plaisance
- Achat de 2 bateaux de servitude).

Le montant global des investissements réalisés en 2021 s'élève à 387 K€ contre 413 K€ en 2021.

2-3 Situation financière de la concession

Les recettes d'exploitation poursuivent leur hausse continue depuis 2018 avec une nouvelle augmentation entre 2021 et 2022 (+ 94,9 k€ soit + 9 % par rapport à 2021) atteignant le plus haut niveau de recettes depuis le début de la concession. Cela s'explique par l'augmentation de l'ensemble des catégories de recettes : hausse des ventes de marchandises (+ 60,8 k€/ + 36 %), des taxes et redevances (+ 23,7 k€/ + 3 %) et celle des autres produits et transfert de charges (+ 10,4 k€ soit une multiplication par 2,5).

En parallèle, les charges d'exploitation augmentent entre 2021 et 2022 (+137,3 k€ soit + 20 %). Il s'agit du plus haut niveau de charges des dix dernières années. La hausse concerne la totalité des charges d'exploitation : achats et charges externes (+ 83,9 k€ soit + 23 %), charges de personnel (+ 52,2 k€ soit + 19 %) et, dans une moindre mesure, impôts et taxes (+ 1,2 k€/ + 3 %).

Du fait de la plus forte augmentation des charges d'exploitation que celle des produits d'exploitation, l'EBE est en baisse en 2022 (- 42,5 k€ soit - 12 % par rapport à 2021). Il s'agit du plus bas niveau d'EBE depuis 2018 (311 k€ en 2022 contre 288 k€ en 2018). Cependant, le taux de rentabilité reste correct (27% des produits d'exploitation) et permet de dégager une CAF (équivalente à l'épargne brute) de 386,7 k€, en hausse par rapport à 2021 (+ 30,6 k€ soit + 9 %). En l'absence d'emprunt, elle est équivalente à l'épargne nette. Cependant, contrairement aux trois derniers exercices, l'EBE est insuffisant pour couvrir les charges d'amortissement et de provisions (452 k€ en 2022) et entraîne un résultat déficitaire (- 46,4 k€) en forte baisse par rapport à 2021 (- 115,6 k€).

En 2022, il a été réalisé 366 k€ d'investissements totalement autofinancés. L'épargne nette étant suffisante pour couvrir un tel autofinancement, cela conduit à une amélioration du fonds de roulement (+ 20,6 k€ soit + 2 %).

Combinée avec l'absence d'endettement (plus d'emprunt sur la concession depuis 2013) et une rentabilité dégradée mais restant à un niveau correct, cette augmentation de fonds de roulement fait que la concession conserve une situation financière saine.

En conséquence,

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement ses articles L.3131-5 et R.3131-2 à L.3131-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1411-3 ;

Vu les rapports d'information de l'année 2022 présentés par les concessionnaires et mis à disposition des membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

PREND ACTE

Des informations qui figurent dans les rapports annuels 2022 relatifs aux délégations de service public en cours d'exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 029-200076669-20231214-2023_037-DE